



PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Montauban, le 10 novembre 2021

Communiqué de presse

Aide PAC à l'assurance récolte 2021

Les exploitants ayant sollicité l'aide PAC à l'assurance récolte doivent adresser à la Direction Départementale des Territoires le formulaire de déclaration de contrat cosigné par l'assureur et l'exploitant d'ici le 30 novembre 2021, date limite de réception à respecter pour éviter des pénalités.

Ce formulaire de déclaration de contrat pré-rempli a été envoyé aux exploitants par l'entreprise d'assurance.

Il appartient aux agriculteurs de vérifier la conformité des informations y figurant (numéro Pacage, identification, surfaces et cultures) et de le signer avant de le transmettre à la DDT.

Toute inexactitude doit être signalée à l'assurance pour que la correction soit prise en compte et qu'un nouveau formulaire soit transmis à l'exploitant dans les délais.

Contact :

Direction départementale des territoires de Tarn-et-Garonne
2 quai de Verdun – 82 000 MONTAUBAN – Tél. : 05 63 22 24 94